

SERVICE SOCIAL ETUDIANTS

Année académique 2022-2023



05/07 22/08 31/10 01/02 28/04 08/05

Fédération Wallonie-Bruxelles
Du 05 juillet 2022 au **31 octobre**

Du 05 juillet au **31 décembre 2022**

Du 22 août 2022 au **28 avril 2023**
Service Social Etudiants

**Au plus tard le 31 octobre
et 01 février 2023**

De février à **avril 2023**

Du 05 juillet 2022 au **31 juillet 2023**

Introduire une demande d'allocation d'études
auprès de la Fédération Wallonie - Bruxelles

Numériser l'accusé de réception de la Fédération
Wallonie-Bruxelles sur le portail monULB

Introduire une demande d'aide financière et
réduction de minerval (taux intermédiaire) auprès
du Service Social Etudiants

31 octobre : date limite de paiement (50€)*
01 février : date limite de paiement total du minerval

Introduction d'une demande d'accès prioritaire
(logement ULB) auprès du Service Social Etudiants
pour l'année académique 2023-2024

Réanalyse possible du minerval si **refus** d'octroi
d'une allocation d'études de la Fédération Wallonie-
Bruxelles

* INSCRIPTIONS : Les dates de dépôt varient en fonction du type d'inscription et de la nationalité de l'étudiant. Le solde à payer avant le 31 octobre dépend du montant total de vos frais d'inscription.

Quand et où introduire votre demande ?

Allocations d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles	<p>Du 05 juillet au 31 octobre 2022</p> <p>Introduisez votre demande de manière électronique ou par courrier postal https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-superieures/</p> <p>Allocation d'études – et si j'y avais droit ? </p>
Réduction de minerval (taux boursier provisoire ou confirmé)	<p>Du 22 août 2022 au 31 juillet 2023 Via votre portail MonULB</p> <p>« MonULB » « Mon secrétariat virtuel » « Ma situation financière » « Ma demande d'aide financière – suivi bourse Fédération Wallonie-Bruxelles »</p> <p>Contact : reduction.minerval@ulb.be</p>
Aide sociale et financière Réduction de minerval (taux intermédiaire)	<p>Du 22 août 2022 au 28 avril 2023 Sur rendez-vous via votre portail MonULB</p> <p>« MonULB » « Mon secrétariat virtuel » « Ma situation financière » « Ma demande d'aide financière – dossier au Service social étudiants »</p> <p>Contact : sse@ulb.be</p>
Inscriptions	<p>31 octobre 2022 : date limite de réception du paiement des 50€ (si le montant de vos frais d'inscriptions est égal ou inférieur à 835€)</p> <p>01 février 2023 : le solde total des droits d'inscription doit être payé</p> <p>Faute d'être en ordre de paiement aux dates indiquées ci-dessus, votre inscription ne pourra être prise en compte pour l'année académique en cours</p> <p>https://www.ulb.be/fr/inscriptions/frais-d-inscription </p>
Demande de logement ULB 2023-2024	<p>De février à avril 2023 (date à confirmer)</p> <p>Enregistrez votre demande de logement en résidences universitaires ULB via le formulaire en ligne http://logements.ulb.be/cites/</p> <p>Enregistrez votre demande d'accès prioritaire auprès du Service Social Etudiants Contact (entre février et mai 2023) : priorlogementSSE@ulb.be</p> <p>Brochure « Se loger à l'ULB » </p>